



Litige concernant travaux piscine

Par **kornati**, le **19/09/2010** à **17:55**

Bonjour, rnMa piscine fuyait. J'ai fait appel à un artisan qui après diagnostic m'a dit que je devais changer toute ma tuyauterie enterrée qui était endommagée, ce qui a été effectivement constaté. Les travaux ont été effectués il y a 1 an et demi et par sécurité le bassin a aussi été poncé, rectification des murs et sols, les murs préparés à la peinture et deux couches de peinture spéciale piscine (à priori imperméables) ont été passées. La mise en eau s'est bien déroulée et pendant un an aucun problème n'a été rencontré. depuis quelques mois, le bassin se vide de nouveau de manière anormale et des traces d'humidité apparaissent autour de la piscine laissant penser qu'elle fuit de nouveau. j'ai demandé à l'artisan de venir se rendre compte de la situation. Au téléphone il m'a dit que l'on était pas à l'abri d'une pierre qui aurait fait pression sur un tuyau, mais que c'était rare. il va donc venir mettre la tuyauterie sous pression pour voir si il y a une fuite. rnMa question est la suivante: rn1) s'il est effectivement constatée une fuite d'un tuyau, à qui en incombe la responsabilité, à l'artisan ou bien s'agit-il d'un cas de force majeure (tuyau endommagé par une pierre qui fait pression). L'artisan peut-il faire fonctionner son assurance professionnelle? rn2) S'il n'est pas constaté de fuite sur un tuyau, cela peut provenir du bassin. Puis-je la aussi lui demander de faire fonctionner son assurance professionnelle? rn3) Si l'artisan se dédouane totalement de la situation et si je n'arrive pas à trouver un accord avec lui, que dois-je faire, à qui m'adresse? Un expert, le tribunal directement... rnrnMerci d'avance de votre réponse et analyse